

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : **29**

Présents : **29**

Représentés : **29**

Qui ont pris part à la délibération : **29**

Date de la convocation : **12/09/2018**

Date d'affichage : **18/09/2018**

**de la Commune de COGOLIN
Séance du lundi 24 septembre 2018**

L'an deux mille dix-huit et le 24 septembre 2018 à 19 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Marc Etienne LANSADE Maire,

PRESENTS : Audrey TROIN – Régine RINAUDO – Rémy FÉLIX – Laëtitia PICOT – René LE VIAVANT – Aimé GARNIER – Patrick GARNIER – Patricia BERENGUIER – Pascal CORDÉ – Sébastien MACREZ – Jonathan LAURITO – Anthony GIRAUD – Jeanne LAURITO – Renée FALCO – Patricia PENCHENAT – Erwan DE KERSAINTGILLY – Michel DALLARI – Ernest DAL SOGLIO – Frédéric LACOUR – Malika OUAREZKI –

POUVOIRS : Éric MASSON à Marc Etienne LANSADE / Élisabeth CAILLAT à René LE VIAVANT / Margaret LOVERA à Patrick GARNIER / Monique LEBLANC à Régine RINAUDO / Valérie ROBIN à Patricia PENCHENAT / Christelle DUVERNET à Aimé GARNIER / Gaëtan MULLER à Laëtitia PICOT / Manuel REQUIN à Jeanne LAURITO /

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Audrey TROIN

La commune est propriétaire d'une parcelle cadastrée section AS n° 305 sise Le Quartier (avenue de la Giscle) d'une surface de 94 m², classée en zone UGd au Plan Local d'Urbanisme approuvé en date du 13 mai 2008.

Cette propriété constitue une bande d'espaces verts jouxtant, d'une part, la parcelle cadastrée section AS n° 306 sur laquelle est édifié un ensemble immobilier dénommé « Les Jardins de la Méditerranée » et, d'autre part, la parcelle AS 4 appartenant à Madame ROGGERO. Elle est également en limite de la voie publique dénommée avenue de la Giscle.

Actuellement, cette parcelle est en friche et inexploitée par la commune.

Monsieur Tayeb OUFFA et Madame Cindy ROUSSEL sont propriétaires du lot numéro 41 de la copropriété « Les Jardins de la Méditerranée ». Ce lot est directement mitoyen de la parcelle communale susvisée.

N° 2018/098

**CESSION AMIABLE D'UN TERRAIN COMMUNAL SIS LE QUARTIER - AVENUE DE LA GISCLE
CADASTRE SECTION AS N° 305**

CM 24/09/2018

N° 2018/098

**CESSION AMIALE D'UN TERRAIN COMMUNAL SIS LE QUARTIER - AVENUE DE LA GISCLE
CADASTRE SECTION AS N° 305**

Par courrier en date du 14 février 2018, Monsieur Tayeb OUFFA a sollicité la commune afin de se porter acquéreur de la parcelle communale en vue de pouvoir agrandir son jardin.

La commune souhaite répondre favorablement à sa demande s'agissant d'un petit terrain dont elle n'en a pas d'utilité.

Dans son estimation 2018-042V0384 du 23/04/2018, France Domaine a estimé la valeur vénale du terrain d'une surface de 94 m² au prix de 1 700 euros.

Il est donc proposé de céder la parcelle AS 305, appartenant au domaine privé de la commune, d'une surface de 94 m² à Monsieur Tayeb OUFFA au prix de 1 700 euros.

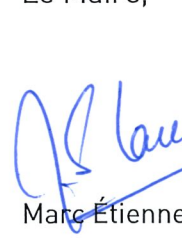
Les frais se rapportant au transfert de propriété (bornage, frais d'acte...) seront intégralement à la charge de l'acquéreur.

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'accepter la vente amiable de la parcelle AS n° 305 d'une surface de 94 m² appartenant au domaine privé de la commune au bénéfice de Monsieur Tayeb OUFFA demeurant 20 avenue des Mûriers – les Jardins de la Méditerranée – 83310 COGOLIN au prix de 1 700 euros étant entendu que tous les frais se rapportant à la vente seront pris en charge par l'acquéreur ;
- de désigner Monsieur le Maire ou Monsieur MASSON, Premier Adjoint, aux fins de signature de l'acte pris en la forme administrative emportant transfert de propriété.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A LA MAJORITE – 27 POUR – 2 ABSTENTIONS** (Pascal CORDÉ – Anthony GIRAUD).

Le Maire,


Marc Étienne LANSADÉ

